

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL



Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune de CROMARY

Séance du 11 octobre 2019 à 20 heures 20

Date de convocation :  
03 octobre 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
15 octobre 2019

Objet

1.b GROUPAMA :  
acceptation d'un chèque

M. BERGER Jean

Étaient présents :

G. BERTIN - A. LETONDAL - P. BOUCHATON - M. VOYNNET - D. COTE-COLISSON - P. MASSON - Mmes S. PAQUELET - H. COLOTTE  
Absent excusé : P. KERGOAT  
Absent : S. MORANNE

Secrétaire de séance :

Mme COLOTTE Hélène

Le Maire rappelle le sinistre du cadran de l'horloge de l'église communale lors d'un coup de vent l'hiver dernier et pour lequel une déclaration avait été faite auprès de l'assureur GROUPAMA.

A ce jour, la commune a déboursé la somme de 2 072.40 € TTC auprès de l'entreprise FROTEY pour la mise en place d'un nouveau cadran et a perçu un premier remboursement de 956.42 € de la part l'assureur GROUPAMA.

Le Maire présente un chèque d'un montant de 536.75 € de l'assureur GROUPAMA pour paiement du solde de la facture du cadran de l'horloge, soit un reste à charge pour la commune de 579.23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de 536.75 € pour le remplacement du cadran de l'horloge de l'église et autorise le Maire à déposer le chèque de GROUPAMA sur le compte de trésorerie de la commune et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2019

Reçu en préfecture le 15/10/2019

Affiché le

ID : 070-217001890-20191011-111020191B-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .  
Publié ou notifié le .

Fait à CROMARY, le 15 octobre 2019

Jean BERGER, Maire